

Présentation des nouvelles UE Licence Droit

1) Organisation de la fiche en Blocs de connaissances et de compétences et règles de compensation

Dans le cadre de sa nouvelle accréditation, la faculté Jean Monnet présente sa mention de licence Droit conformément à « l'approche compétences » induite par l'arrêté Licence du 30 juillet 2018.

Ainsi, chaque année est désormais organisée en 3 Blocs de connaissances et de compétences :

Le Bloc 1 vise à faire acquérir la capacité à résoudre un problème juridique, c'est-à-dire à mobiliser les connaissances de droit positif pour résoudre les exercices classiques que sont le commentaire de textes (de loi, de décision de justice, etc.), la dissertation et le cas pratique.

Le Bloc 2 vise à faire acquérir la capacité à situer un problème dans son contexte. Il s'agit ici de proposer des enseignements de culture juridique (notamment historique) ou d'ouverture vers d'autres disciplines (Économie).

Le Bloc 3 vise à faire acquérir la capacité à Agir et communiquer, par des enseignements de langue et d'informatique ainsi que par des Projets et Ateliers (Voir la description des nouvelles UE).

Règle de validation de l'année:

- La compensation se fait désormais « intra-bloc » : les UE d'un même bloc (premier et second semestres) se compensent entre elles.
- Les Blocs 1 et 3 doivent être validés, avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
- Le Bloc 2 est compensable par le Bloc 1, si le Bloc 2 atteint au moins le la moyenne seuil de 7/20.
- 2) Présentation des nouvelles UE de la licence mention Droit

Les Projets:

Projet personnel/engagement étudiant (L2)

En L2, S3, les étudiants engagés dans certaines activités peuvent la faire reconnaître au titre de leur projet personnel/engagement étudiant. Les activités éligibles sont : étudiant responsable ou porteur d'un projet dans une association hébergée par l'Université Paris-Saclay ; étudiant investi dans une association ayant conclu une convention avec l'Université Paris- Saclay (Zupdeco...) ; étudiant sportif compétiteur dans le cadre universitaire ; étudiant sapeur-pompier volontaire ; étudiant en activité militaire dans la réserve opérationnelle ; étudiant engagé volontaire dans l'Armée ; étudiant ayant une activité professionnelle.

Pour les conditions et modalités, contact : <u>suivi.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr</u>



- Projet académique (L2)

Parmi une liste dressée par le responsable de l'UE <u>en début d'année universitaire</u>, l'étudiant assiste à trois évènements scientifiques (colloques, séminaires, webinaires, etc.) et, en fin de semestre, rédige un mémo justifiant son choix des évènements, les résumant et portant un jugement personnel quant à son intérêt pour le projet académique de l'étudiant.

Pour les conditions et modalités, contact : suivi.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr

Les Ateliers (L2 et L3):

- Atelier cassation

Atelier d'étude en équipe (5 à 6 étudiants) visant à identifier la logique de la construction d'un arrêt de cassation (le moyen de cassation ; l'office de la Cour de cassation ; les principaux cas d'ouverture à cassation) et à permettre son interprétation.

Contact: estelle.scholastique@universite-paris-saclay.fr

- Atelier art oratoire

Animé en coordination avec l'association Lysias, cet Atelier propose 4 séances en petits groupes (12 à 15 étudiants) visant l'appropriation des techniques oratoires : maîtrise de l'oral, étude de la structure d'un discours, débats de groupe, bilan.

 $\textbf{Contact}: \underline{estelle.scholastique@universite-paris-saclay.fr}$

Atelier de recherche interdisciplinaire (projet tuteuré)

En deuxième année et troisième année de Licence Droit, l'Atelier de recherche interdisciplinaire propose 7,5 heures TD semestrielles (1 ECTS L2, S4 – 2 ECTS L3, S5). Cet Atelier favorise le travail en équipe : chaque groupe, composé de trois étudiants au minimum, sera chargé de concevoir une présentation critique sur un thème tiré d'une liste préalablement déterminée par le responsable de l'Unité d'Enseignement, en concertation avec les collègues chargés de cours, dans l'année concernée, qui choisiront de s'associer à l'exercice. Les thèmes seront rédigés sous forme de sujets « croisés » (ex : L3 – « Fraternité et Société » – Sujet croisé d'Histoire du droit des obligations et de Droit général des sociétés)

Tout étudiant pourra développer cette expérience en L3 S6 pour rédiger un mémoire sur la thématique retenue à l'occasion de l'Atelier de recherche interdisciplinaire.

Contact: guerric.meylan@universite-paris-saclay.fr

Autres UE:

Le bilan de compétences (L3) :

Présentation des outils psychométriques (cartographie des compétences, tests de personnalité, etc.) et de la plateforme Skillspot, réalisation des tests par les étudiants (en ligne), feedback. La L3 constitue en effet un point charnière à partir duquel les étudiants vont soit vouloir s'insérer professionnellement soit chercher un Master (recherche ou professionnel). La capacité à prendre conscience de ses préférences comportementales est ainsi une plus-value pour l'orientation mais aussi pour la recherche d'un stage puis d'un emploi.

Contact: ursule.yamba@universite-paris-saclay.fr



L'UE Réseau Global Health (L3):

Appuyé sur le réseau des universités européennes membres de l'Alliance for Global Health, cet enseignement propose à 1 groupe d'étudiants (= un TD) d'être le correspondant d'un autre groupe d'une des quatre autres universités partenaires (Lund, Munich, Porto ou Szeged). Chaque groupe correspond en anglais, via les moyens de communication modernes (visio-conférence, diaporama, documents partagés, etc.). Le groupe présente à son correspondant une problématique juridique validée par les responsables de l'UE et interagit en vue de produire un document final comparant les différentes perspectives juridiques nationales, européennes et internationales sur le thème choisi.

Important: les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas de garantir l'ouverture de cette UE en 2020-21. Au cas où le TD Réseau Global Health ne pourrait finalement pas ouvrir, les étudiants inscrits seront automatiquement basculés en UE d'Anglais.

L'UE Mémoire (L3):

La rédaction d'un mémoire en L3 a pour objectifs l'acquisition des capacités suivantes :

capacité à mener des recherches bibliographiques en appliquant les règles de la recherche de documentation juridique ; capacité à synthétiser en 15 à 20 pages une question juridique de façon objective, rigoureuse, précise et documentée ; capacité à mobiliser les connaissances et méthodologies acquises et à acquérir par soi-même de nouvelles connaissances ; Capacité à construire un cheminement intellectuel pertinent et cohérent (définition du sujet, contextualisation, problématisation et détermination du plan) ; capacité à communiquer par écrit.

Une liste des sujets de mémoires proposés par les enseignants de la L3 sera établie <u>dans le mois de la rentrée universitaire</u>.

La date de remise du mémoire est fixée au <u>9 avril 2021</u>.

L'UE Stage (L3)

La réalisation d'un stage en L3 constitue souvent une première mise en situation professionnelle déterminante pour l'orientation de l'étudiant. Les structures d'accueil de stagiaires sont variées — entreprise, administration, police nationale, juridiction, cabinet d'avocat, étude notariale, musée, etc. — ce qui permet de conforter ou au contraire d'infirmer un projet de Master ou d'insertion professionnelle, après l'obtention du diplôme national de licence.

La durée minimale du stage est de 2 semaines (70h). Il est conseillé de l'effectuer durant l'été qui précède la L3 afin de bénéficier d'une durée plus longue, plus profitable à l'étudiant. Si le stage n'a pu être réalisé avant la rentrée universitaire, il peut l'être durant les deux semaines des congés de Noël. Le stage peut également être fractionné en plusieurs périodes, par exemple une semaine à Noël et une semaine pendant les vacances d'Hiver.

Le rapport de stage, de 15 à 20 pages, doit valoriser cette expérience professionnelle en démontrant, d'une part, la capacité du stagiaire à appréhender les spécificités de l'organisation et de l'activité de la structure d'accueil ainsi qu'à prendre du recul pour tirer un bilan personnel du stage et, d'autre part, à mettre en pratique les connaissances acquises à l'université par l'étude approfondie d'une problématique juridique traitée pendant le stage.

La date de remise du rapport de stage est fixée au <u>13 novembre 2020</u> pour les stages anticipés réalisés durant l'été ; quant aux stages réalisés durant l'année de L3, la date de remise du rapport est fixée au <u>9 avril 2021</u>.